

>> CAHIERS DU CEVIPOL

//LES WORKING PAPERS DE BRUXELLES

N° 2014/2

Morality politics dans l'Union européenne : un scénario de guerres culturelles à l'américaine ? L'exemple de l'avortement

Emilie MONDO,
Université Libre de Bruxelles

Emilie MONDO est doctorante en science politique à l'Université Libre de Bruxelles, au sein du Centre d'étude de la vie politique et de l'Institut d'Études Européennes. Ses recherches actuelles portent sur la *morality politics* de l'Union européenne dans le domaine de la bioéthique (avortement, euthanasie et recherche sur les cellules souches embryonnaires) ainsi que sur le concept de « guerres culturelles » issu des Etats-Unis.

Résumé

L'intensification des débats définis en termes de valeurs au sein de l'Union européenne ainsi que la montée en puissance des flux transatlantiques (c'est-à-dire des phénomènes de mimétisme et d'échange d'idées et de pratiques) amènent à considérer la *morality politics* de l'UE au regard du scénario américain des guerres culturelles. En particulier, la question de la mobilisation de la société civile européenne autour de l'avortement permet de tester les deux facettes du cadre théorique des *culture wars* : soit il existe une polarisation avérée et irréductible entre deux camps formés et fermés d'acteurs, soit il ne s'agit que d'un répertoire d'actions et d'un style politique particuliers visant à la dramatisation d'une cause en vue d'obtenir une reconnaissance politique et médiatique. Dans tous les cas, il s'agit d'étudier comment une *morality issue* ponctuelle devient le symbole d'un enjeu plus large : celui de la définition des valeurs, de l'identité et de la culture publiques.

Abstract

The intensification of the debates defined in terms of values inside the European Union as well as the growing relevance of the transatlantic flows (i.e. phenomena of mimesis and exchange of ideas and practices) are justifying the study of EU morality politics through the prism of the American scenario of culture wars. The mobilization of the European civil society around the abortion issue in particular enables us to test both facets of the theoretical framework of culture wars, i.e. either there is a patent and implacable polarization between two defined and closed groups of actors, or it only corresponds to a particular political communication style aiming at dramatizing an issue in order to get political and media attention. In both cases, the objective is to analyze how a punctual morality issue becomes the symbol of a broader stake: the definition of the public values, identity, and culture.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

CEC	<i>Conference of European Churches</i>
CEDH	Cour européenne des droits de l'homme
CJUE	Cour de justice de l'Union européenne
COMECE	Commission des Épisopats de la Communauté Européenne
ECLJ	<i>European Centre for Law and Justice</i>
EDW	<i>European Dignity Watch</i>
EPF	<i>European Parliamentary Forum on population and development</i>
FHE	Fédération humaniste européenne
IVG	Interruption volontaire de grossesse
LEF	Lobby européen des femmes
PPE	Parti Populaire Européen
TFUE	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
TUE	Traité sur l'Union européenne
UE	Union européenne

INTRODUCTION

Face au questionnement des valeurs humaines induit par les progrès scientifiques¹, les parlementaires européens ont entamé une réflexion sur la bioéthique à la fin des années 1980². L'éthicisation des débats politiques³ qui s'ensuit s'inscrit plus globalement dans le cadre de la *morality politics* de l'Union européenne (UE). Cet article propose d'étudier les dynamiques de conflictualisation qui s'y déploient, et ce par le biais de la question éthique, philosophique et scientifique de l'avortement.

En Europe, le droit à l'avortement est reconnu mais son usage est paradoxalement stigmatisé par certains. La pratique est légale dans la majorité des États-membres mais l'Irlande, Chypre, Malte et la Pologne imposent des restrictions qui rendent le droit de pratiquer l'interruption volontaire de grossesse (IVG) presque inexistant⁴. Récemment, le gouvernement espagnol a également multiplié les démarches en vue d'en restreindre l'accès. Ces événements ont déclenché des réactions en chaîne un peu partout en Europe, tant aux niveaux nationaux (cf. la « Marche pour la vie » en France) qu'à échelon supranational (cf. initiative citoyenne *One of Us*).

Parallèlement se pose aussi la question des flux transatlantiques et de l'inspiration américaine de mouvements conservateurs européens. En effet, nous observons de plus en plus certains phénomènes de mimétisme et d'échange aux niveaux des idées et des pratiques philosophiques et politiques. Ces phénomènes sont particulièrement prononcés dans le domaine religieux et éthique. C'est pourquoi nous avons décidé d'étudier le débat européen sur l'avortement à la lumière du concept américain de « guerres culturelles ».

Celui-ci permet d'étudier la division produite par un conflit défini en termes de valeurs ainsi que le caractère symbolique et le mode d'absolutisation de ces valeurs. *In fine*,

¹ Pauwels Eléonore (année académique 2005-2006) *L'Union européenne face aux biotechnologies médicales : quels enjeux pour le processus d'intégration ?* Mémoire rédigé sous la direction d'Olivier Costa. Collège d'Europe, département politique et administration. p.71.

² Blumberg-Mokri Myriam « Les instruments juridiques européens en matière de bioéthique ». Site de la bibliothèque juridique virtuelle de l'université mexicaine UNAM. <http://biblio.juridicas.unam.mx/libros/6/2673/9.pdf> (page consultée le 5 juillet 2013). pp.118-121.

³ Littoz-Monnet Annabelle (tapuscrit, unpublished) « The Political Functions of Ethical Expertise in International Governance: The Case of the EU's Medical Biotechnology Policy ».

⁴ Bajos Nathalie et Ferrand Michèle (2011) « De l'interdiction au contrôle : les enjeux contemporains de la légalisation de l'avortement ». *Revue française des affaires sociales*. 1(1). p.44 ; Hassoun Danielle (2011) « [Témoignage]. L'interruption volontaire de grossesse en Europe ». *Revue française des affaires sociales*. 1(1). pp.213-215.

il s'agit de se demander si l'UE connaît une guerre culturelle sur les *morality issues* telle qu'elle a été dépeinte aux Etats-Unis. Plus précisément, nous posons la question de recherche suivante : « La mobilisation d'acteurs de la société civile européenne autour de la question de l'avortement illustre-t-elle un scénario de guerres culturelles à l'américaine ? ».

Deux possibilités correspondent à deux versions des guerres culturelles : soit il existe une opposition pragmatique et stratégique avérée entre deux camps polarisés et organisés comme tels, soit les schémas de polarisation sont variables, politiquement instrumentalisés par des acteurs individuels, sans influence structurelle sur le fonctionnement global des institutions européennes. Notre hypothèse est celle du second schéma, qui assouplit le modèle américain et le réduit à un répertoire d'actions, à un style politique évoluant selon les enjeux, absolutisés et rhétoriques.

Nous commencerons par une présentation théorique des guerres culturelles en nous appuyant sur l'ouvrage de Hunter : *Culture Wars: The Struggle to Define America* (1991). Nous en présenterons également les limites avant de préciser comment nous l'opérationnalisons dans l'arène européenne. Nous procéderons ensuite à l'analyse du débat sur l'avortement à l'échelon supranational en distinguant successivement les quatre dimensions de ce débat : la dimension rhétorique, la dimension institutionnelle, la dimension pragmatique et stratégique, et la dimension socioculturelle.

CADRE THÉORIQUE ET METHODOLOGIQUE

Le schéma américain des guerres culturelles

Dans les années 1980, la science politique américaine opère un tournant culturel : la recherche s'oriente progressivement vers la *morality politics* et les débats symboliques sur les valeurs ultimes de la vie⁵. C'est dans ce contexte que se développe la théorie des guerres culturelles, également connue sous le nom de *religious restructuring theory*. Elle se rapporte

⁵ Wald Kenneth D. et Legee David C. (2009) « Culture, Religion, and American Political Life », in Guth James L. (dir.) *The Oxford Handbook of Religion and American Politics*. New-York. Oxford University Press. p.145.

à l'analyse du rôle joué par la religion dans la politique américaine et révèle l'émergence de scissions internes au sein des différentes confessions⁶.

Hunter popularise l'idée en 1991 dans son ouvrage *Culture Wars: The Struggle to Define America*. Suite à des décennies de mutations économiques et sociales, il identifie de nouvelles batailles qui ne suivent plus les logiques factionnelles traditionnelles : il y aurait un réaligement de la culture publique qui dépasse les différends philosophiques et politiques classiques⁷. Le conflit n'est plus réductible à une opposition libéraux vs conservateurs ou religieux vs séculiers. Il polarise désormais les orthodoxes/traditionnalistes et les progressistes/modernistes. Les premiers se réfèrent à une autorité externe définie et transcendante ; les seconds adaptent les traditions confessionnelles aux réalités contemporaines de l'expérience individuelle et de la rationalité scientifique⁸. Émerge alors un nouvel œcuménisme, où les coalitions rassemblent des traditions religieuses et morales distinctes qui coopèrent et partagent des objectifs communs⁹.

La famille, l'éducation ou encore les médias constituent les terrains symboliques des guerres culturelles. Toutefois, ces enjeux concrets ont une portée ultérieure : *in fine*, il s'agit de définir le caractère fondamental de la culture publique américaine¹⁰. Hunter pousse le propos plus loin : « *cultural conflict is about power – [...] the power to define reality*¹¹ ». L'intensité et le poids moral des guerres culturelles sont donc intenses, de telle sorte qu'il n'existe aucune possibilité de compromis¹². C'est pourquoi Hunter propose de plutôt chercher un « *public agreement over how to publicly disagree*¹³ ».

⁶ Guth James L. (13 et 14 juin 2013) « Religion in the American Congress: The Case of the U.S. House of Representatives, 1953-2003 ». Article rédigé dans le cadre du groupe de travail sur la religion au Parlement européen. Université Libre de Bruxelles. p.4, 5 et 7.

⁷ *Ibid.* p.5 et 6 ; Hunter James D. (1991) *Culture Wars: The Struggle to Define America*. New-York. BasicBooks. p.49, 50, 62 et 107.

⁸ Hunter James D. *op. cit.* pp.48-50 et 90 ; Smidt Corwin E., Kellstedt Lyman A. et Guth James L. (2009) « The Role of Religion in American Politics: Explanatory Theories and Associated Analytical and Measurement Issues », in Guth James L. (dir.), *The Oxford Handbook of Religion and American Politics*. New-York. Oxford University Press. p.29 ; Guth James L. (2000) « Clinton, Impeachment, and the Culture Wars », in Schier Steven E. (ed.) *The Postmodern Presidency: Bill Clinton's Legacy in U.S. Politics*. Pittsburgh. University of Pittsburgh Press. p.205 ; Guth James L. (2011) « Obama, Religious Politics and the Culture Wars », in Schier Steven E. (ed.) *Transforming America: Barack Obama in the White House*. Lanham. Rowman&Littlefield Publishers. p.78.

⁹ Hunter James D. *op. cit.* p.95, 97 et 107 ; Annicchino Pasquale (2011) « Winning the Battle by Losing the War: The Lautsi Case and the Holy Alliance between American Conservative Evangelicals, the Russian Orthodox Church and the Vatican to Reshape European Identity ». *Religion and Human Rights*. (6). p.218.

¹⁰ Hunter James D. *op. cit.* pp.xi, 31-33, 52, 59, 60, 64, 106 et 173.

¹¹ *Ibid.* p.52.

¹² *Ibid.* p.49, 307, 316, 318 et 325 ; Mouw Ted et Sobel Michael E. (janvier 2001) « Culture Wars and Opinion Polarization: The Case of Abortion ». *American Journal of Sociology*. 106(4). p.913 et 914.

¹³ Hunter James D. *op. cit.* p.318.

Certains auteurs se montrent critiques vis-à-vis de cette thèse. Evans, par exemple, considère que les attitudes morales et les valeurs ne sont pas déterminées par des *worldviews* qui transcendent les groupes sociaux. Au contraire, ce sont les groupes sociaux qui transcendent les *worldviews*. L'auteur contourne en fait l'hypothèse de l'existence de deux structures cognitives uniques et inconciliables et considère que le partage d'expériences permet d'aboutir au compromis¹⁴. Layman et Green préfèrent quant à eux parler de « *rumours of wars* ». Selon eux, la pertinence de la thèse des guerres culturelles varie selon le sujet et les contextes politique et religieux. Ainsi, « *the culture wars are waged by limited religious troops on narrow policy fronts under special political leadership, and a broader cultural conflagration is just a rumour*¹⁵ ».

La théorie des guerres culturelles fait l'objet d'autres griefs encore. Ceci dit, le propos de notre recherche n'est pas de vérifier la pertinence, ou non, du concept de « guerres culturelles », mais bien d'utiliser cette boîte à outils dans l'analyse de la *morality politics* de l'UE. Elle permet en effet d'interroger les logiques de positionnement et de coalition des acteurs ainsi que les références et les arènes qu'ils mobilisent.

Les limites de la transposition du schéma américain des guerres culturelles

Notre exercice est celui de la transposition, et non de la comparaison. La référence aux Etats-Unis fournit un modèle méthodologique et une variable de contrôle à l'analyse. Il s'agit d'un outil heuristique, et non d'une matrice que nous prenons comme donnée. Discuter de l'existence de guerres culturelles européennes ne postule donc pas une équivalence avec le scénario américain. Néanmoins, il convient de souligner les caractéristiques distinctives des deux continents. Nous tiendrons donc compte des logiques politiques et institutionnelles propres à l'UE, de la sécularisation de l'Europe, de la faiblesse de l'identité européenne ou encore de son atonie symbolique.

En premier lieu, si les Etats-Unis sont empreints d'une forte religiosité, nous observons une sécularisation très répandue en Europe. L'UE se distingue par une conception exclusive de la modernité séculière, le déclin progressif du religieux faisant partie intégrante

¹⁴ Evans John H. (septembre 1997) « Worldviews or Social Groups as the Source of Moral Value Attitudes: Implications for the Culture Wars Thesis ». *Sociological Forum*. 12(3). p.373, 396 et 398.

¹⁵ Layman Geoffrey C. et Green John C. (janvier 2006) « Wars and Rumours of Wars: The Contexts of Cultural Conflict in American Political Behaviour ». *British Journal of Political Science*. 36(1). p.61.

de cette modernité. Aux Etats-Unis, au contraire, les traditions religieuses peuvent être instrumentalisées par un monde politique en panne de concepts. Ceci induit une modernisation de la religion qui, loin d'en souffrir, en tire plutôt parti¹⁶.

Les univers de valeurs des Européens sont finalement influencés par des principes relatifs et pluriels. L'emprise sociale de la religion diminue et celle-ci ne fournit plus la totalité des références¹⁷. Cependant, Norris et Inglehart sont persuadés que même après une phase de sécularisation intense, la religion influence toujours les sociétés¹⁸. Il faut donc relativiser la théorie de la sécularisation et ne pas trop vite opposer Union européenne et Etats-Unis quant à la présence du religieux dans le champ public¹⁹.

En second lieu, alors que les citoyens américains sont animés par un sens profond de l'identité nationale²⁰, la question de l'identité européenne se pose face à l'atonie symbolique de l'Europe²¹. Ce questionnement fait intervenir la variable religieuse comme partie intégrante de l'identité collective. Les efforts pour préciser les contours de l'identité européenne constituent donc une opportunité pour les acteurs religieux de retrouver une influence perdue²².

Par ailleurs, l'identité est une condition essentielle de la légitimité. C'est pourquoi la question du déficit démocratique de l'Union se pose face à la faiblesse de l'identité européenne²³. L'UE tente alors de mobiliser la société civile dans la formation d'une *value-*

¹⁶ Brechon Pierre (1999) « Les valeurs politiques en Europe : effet du contexte national et des attitudes religieuses ». *Archives des sciences sociales des religions*. (93). p.100 ; Richet Isabelle (mars 2002) « Religion et politique aux Etats-Unis : une pas si sainte alliance ». *Hérodote*. (106). p.152, 153 et 157 ; Casanova José (2006) « Religion, European Secular Identities, and European Integration », in Byrnes Timothy A. et Katzenstein Peter J. (eds) *Religion in an Expanding Europe*. Cambridge. Cambridge University Press. pp.85 et 88-90 ; Galland Olivier et Lemel Yannick (2007) *Valeurs et cultures en Europe*. Paris. La Découverte. p.39.

¹⁷ Brechon Pierre (octobre-décembre 2006) « Valeurs de gauche, valeurs de droite et identités religieuses en Europe ». *Revue française de sociologie*. 47(4). p.742 ; Talin Kristoff (2006) *Valeurs religieuses et univers politiques. Amérique du Nord et Europe*. Sainte-Foy. Presses de l'Université de Laval. p.11, 12 et 119.

¹⁸ Nelsen Brent F., Guth James L. et Highsmith Brian (2011) « Does Religion Still Matter? Religion and Public Attitudes toward Integration in Europe ». *Politics and Religion*. 4(1). p.4.

¹⁹ Cappelletto-Pogacean Antonela, Michel Patrick et Ragaru Nadège (2008) « Introduction », in Cappelletto-Pogacean Antonela, Michel Patrick et Pace Enzo (dir.) *Religion(s) et identité(s) en Europe. L'épreuve du pluriel*. Paris. Presses de Science Po. p.19 et 20.

²⁰ Hoffman Leif (2011) « Becoming Exceptional? American and European Exceptionalism and Their Critics: A Review ». *L'Europe en Formation*. 1(359). p.89.

²¹ Casanova José *loc. cit.* p.65 ; Foret François (2008) « Anthropologie politique », in Belot Céline, Magnette Paul et Saurugger Sabine (dir.) *Science politique de l'Union européenne*. Paris. Economica. p.114.

²² Cappelletto-Pogacean Antonela, Michel Patrick et Ragaru Nadège *loc. cit.* p.25 et 38 ; Byk Christian (2007) « Bioethics, Religions and the European Institutions ». *Derecho y religion*. (2). p.2 et 3.

²³ Cerutti Furio (2008) « Why Political Identity and Legitimacy Matter in the European Union », in Cerutti Furio et Lucarelli Sonia (eds) *The Search for a European Identity. Values, Policies and Legitimacy of the European Union*. Londres. Routledge. p.3 et 14.

*based legitimacy*²⁴ ; elle intègre la participation des organisations religieuses dans la vie publique européenne pour contribuer à son développement comme projet politique²⁵. Cependant, si l'intensification des échanges entre les Églises et les institutions communautaires permet de renforcer la dimension éthique de l'UE, cela représente également une opportunité pour le religieux d'exercer une influence croissante²⁶, *a fortiori* depuis la reconnaissance, par le Traité sur l'Union européenne (TUE), d'un équilibre entre les héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe²⁷.

Morality issues

Par souci de pertinence de la transposition du modèle américain de guerres culturelles au continent européen, nous avons choisi le thème de l'avortement, qui correspond à l'aspect le plus conflictuel des guerres culturelles : le champ familial²⁸. L'IVG s'inscrit également dans le domaine des *morality issues*, i.e. des sujets générant un soutien émotionnel à des valeurs profondes. Ils font intervenir des arguments moraux articulés autour de croyances religieuses et polarisent les protagonistes de telle sorte que le compromis devient difficile, voire impossible²⁹.

Les *morality policies* représentent ainsi une ressource permettant d'affirmer une identité³⁰. Les débats éthiques en particulier engendrent des conflits autour de principes idéologiques et politiques³¹. Il ne suffit toutefois pas de dire qu'une politique reflète

²⁴ Kalinowski Wojtek (2008) « L'imaginaire religieux dans la construction européenne », in Cappelle-Pogacean Antonela, Michel Patrick et Pace Enzo (dir.) *Religion(s) et identité(s) en Europe. L'épreuve du pluriel*. Paris. Presses de Science po. p.299 et 300 ; Spini Debora (2008) « The Double Face of Civil Society », in Cerutti Furio et Lucarelli Sonia (eds) *The Search for a European Identity. Values, Policies and Legitimacy of the European Union*. Londres. Routledge. p.142 et 145.

²⁵ McCrea Ronan (2009) « Religion as a Basis of Law in the Public Order of the European Union ». *Columbia Journal of European Law*. (16). p.92.

²⁶ *Ibid.* p.82 ; Pickartz Thomas (2008) « Dialogue de l'Europe et des Églises ». *Projet*. 5(306). p.54 ; Foret François (24-25 septembre 2003) *loc. cit.* p.1.

²⁷ Conseil de l'Union européenne (30 avril 2008) *Versions consolidées du Traité sur l'Union européenne et du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne*. Bruxelles. 6655/1/08 REV 1. p.19.

²⁸ Hunter James D. *op. cit.* p.176.

²⁹ Koopman Douglas L. (2009) « Religion and American Public Policy: Morality Policies and Beyond », in Guth James L. (dir.) *The Oxford Handbook of Religion and American Politics*. New-York. Oxford University Press. p.548, 549 et 551 ; Oldmixon Elizabeth A. (2009) « Religion and Legislative Politics », in Guth James L. (dir.) *The Oxford Handbook of Religion and American Politics*. New-York. Oxford University Press. pp.504-506.

³⁰ Hassenteufel Patrick et Surel Yves (2008) « Politiques publiques », in Belot Céline, Magonne Paul et Saurugger Sabine (dir.) *Science politique de l'Union européenne*. Paris. Economica. p.98 et 99.

³¹ Littoz-Monnet Annabelle *loc. cit.* ; Ventura Marco (forthcoming) « Biolaw and Religion: Old Stakes, New Game ».

certaines valeurs pour mesurer sa contribution à la construction de cette identité. En effet, il faut que sa perception par les Européens soit significative et que l'UE la considère comme centrale dans cet enjeu³². Il convient donc de replacer le débat sur l'avortement dans son contexte afin d'en mesurer le sens social.

Or, d'un point de vue macropolitique et macrosociologique, il ne s'agit pas d'un enjeu central de l'intégration européenne. Les acteurs du débat sur l'IVG en ont eux-mêmes conscience. En réalité, presque aucun ne déclare développer d'actions directement consacrées à l'avortement. Bien souvent, leurs positions s'inscrivent dans un cadre plus général lié à la question du genre, de l'homosexualité, de la santé ou encore de la recherche sur les cellules souches embryonnaires et les biotechnologies.

La question de l'avortement ne suscite donc qu'une faible mobilisation dans l'enceinte européenne et revête *in fine* une dimension très élitaire ; d'où notre intérêt, nous le verrons, pour la sphère professionnelle des ONG et groupes d'intérêt. Néanmoins, si sa contribution à la définition de l'identité de l'Union est relative, le débat s'inscrit bien dans cette problématique, ne fût-ce qu'en arrière-plan³³.

Méthodologie

Nous avons développé une analyse basée sur des entretiens semi-directifs réalisés auprès de deux types d'acteurs : des juristes (Ventura, Kemelmajer et Byk) et la société civile européenne active au sujet de l'avortement³⁴.

Par « société civile », nous entendons les « groupes d'intérêt, tant économiques que civiques³⁵ ». Ceux-ci intègrent le jeu de la gouvernance européenne multi-niveaux, « dans laquelle de nombreux acteurs, publics et privés, interagissent dans le processus décisionnel communautaire aux niveaux local, régional, national et européen³⁶. » En l'occurrence, nous avons choisi de ne sélectionner que les formations exclusivement tournées vers les

³² Badii Renata (2008) « EU Red Biotechnology Regulation and European Values », in Cerutti Furio et Lucarelli Sonia (eds) *The Search for a European Identity. Values, Policies and Legitimacy of the European Union*. Londres. Routledge. p.115.

³³ Byk Christian *loc. cit.* p.7.

³⁴ En vue de ne pas alourdir les notes de bas de page, nous ne référencerons pas à chaque fois les informations recueillies lors de nos différents entretiens. Nous veillerons cependant à bien en préciser la source et citerons les propos de nos interlocuteurs en italique. En outre, la liste des entretiens réalisés se trouve en annexe.

³⁵ Saurugger Sabine (2003) « Les groupes d'intérêt entre démocratie associative et mécanismes de contrôle ». *Raisons politiques*. (10). p.151.

³⁶ *Ibid.* p.152.

institutions supranationales, bien que la réalité du terrain révèle qu'il s'agit bien souvent de fédérations d'associations nationales.

D'un point de vue fonctionnel, nous nous sommes intéressés aux communautés de croyance et de conviction, eu égard à l'importance de la variable confessionnelle dans la théorie des guerres culturelles. Nous avons rencontré des représentants de la Fédération humaniste européenne (FHE), de la *Conference of European Churches* (CEC) et de *Catholics for Choice*. Cependant, cette catégorie d'acteurs ne permet pas d'appréhender à elle seule l'intégralité du débat. Nous avons donc également considéré les groupes d'intérêt classiques consacrés à la défense d'une cause particulière, comme le Lobby européen des femmes (LEF) ou le *European Parliamentary Forum on population and development* (EPF). Par ailleurs, face aux refus d'entretien auxquels nous avons été confrontés, nous avons également étudié les documents officiels des organisations suivantes : la Commission des Évêques de la Communauté Européenne (COMECE), *European Dignity Watch* (EDW) et le *European Centre for Law and Justice* (ECLJ).

Certes, d'autres acteurs interviennent encore dans le débat. Cependant, notre but n'est pas d'être exhaustifs mais de sélectionner des acteurs pertinents. Le niveau de généralité de nos conclusions restera donc limité, d'autant plus que nous n'avons pu interroger uniquement des organisations favorables à l'avortement.

Les données empiriques recueillies nous permettent finalement d'isoler 4 dimensions caractéristiques du scénario européen : la dimension rhétorique, la dimension institutionnelle, la dimension pragmatique et stratégique, et la dimension socioculturelle. Leur analyse permettra de définir quelles guerres culturelles se déploient, ou non, dans l'espace européen.

LA DÉFINITION DES LABELS : UN ENJEU SYMBOLIQUE DU CONFLIT « PRO-VIE » VS « PRO-CHOIX »

Il s'agit en premier lieu d'étudier les arguments autour desquels la société civile européenne organise son discours au sujet de l'avortement. L'objectif est de définir, à travers la rhétorique des acteurs, s'il y a émergence d'une ligne de démarcation claire entre deux camps constitués ou si nous n'avons à faire qu'à des prises de positions politiques individuelles, sans implication ultérieure par rapport aux enjeux immédiats du conflit.

L'instrumentalisation du registre des droits de l'homme

Schématiquement, nous identifions deux camps : les pro-vie (COMECE, CEC, EDW, ECLJ) et les pro-choix (FHE, LEF, EPF, *Catholics for Choice*). La réalité est toutefois plus subtile qu'elle ne le suggère *a priori* : les notions mobilisées de part et d'autre de la ligne conflictuelle se rejoignent souvent, tandis que le sens conféré à ces notions varie selon que les protagonistes soient pour ou contre l'IVG. L'enjeu est finalement celui de la mobilisation et de l'utilisation de notions symboliques³⁷ en vue d'argumenter une position particulière sur le sujet.

Ces notions symboliques sont principalement puisées dans le cadre conceptuel des droits de l'homme. Il fournit en effet un catalogue très vaste de principes et de notions *a priori* universels et consensuels, mais finalement culturellement très sensibles et particulièrement mobilisés et politisés. Des tensions émergent ainsi au sujet du droit à la vie et à la dignité humaine : à quel stade de développement du fœtus faut-il reconnaître ces droits ? Le droit à l'objection de conscience est lui aussi très controversé, de même que le droit à l'autodétermination de la mère ou le droit à l'attention portée par les parents envers leurs enfants³⁸.

Ces arguments sont mobilisés des deux côtés de la ligne conflictuelle. Néanmoins, leurs usages sociaux divergent nettement selon les protagonistes. Nous rejoignons ici le paradigme constructiviste selon lequel le langage joue un rôle dans la construction de la réalité sociale. Nous pourrions même parler d'idéologie langagière et qualifier le facteur communicationnel de facteur identitaire³⁹. Ainsi, selon Byk, « *ce ne sont pas les mots qui ont une importance, ce sont ceux qui ont le pouvoir sur les mots* », ce dont le camp pro-choix a bien conscience. Pour le LEF, par exemple, les pro-vie « *sont très forts pour réussir à se réapproprier une terminologie* » et, du point de vue de la FHE, de nombreux concepts issus des droits de l'homme ont été récupérés par l'Église.

À ce propos, il est en réalité difficile de tenir un discours purement religieux dans le contexte d'une société civile pluraliste et d'institutions politiques sécularisées. Les

³⁷ Hunter James D. *op. cit.* p.135 et 158.

³⁸ Blumberg-Mokri Myriam *loc. cit.* pp.118-121.

³⁹ Checkel Jeffrey T. (2007) « Constructivism and EU Politics », in Jorgensen Knud E., Pollack Mark A. et Rosamond Ben (eds) *Handbook of European Union Politics*. Londres. SAGE. p.58 et 65 ; Foret François (2008) *loc. cit.* p.115.

organisations confessionnelles sont donc contraintes de reformuler leurs propos de manière à les accorder aux arguments communément admis. On aboutit finalement à un paradoxe entre la recherche de valeurs communes d'une part, et leur adaptation à des cas particuliers d'autre part. Le résultat est une certaine sécularisation des valeurs religieuses à travers le registre des droits de l'homme⁴⁰.

Les arguments du débat

La société civile européenne se positionne au sujet de l'avortement à l'occasion d'évènements politiques (cf. rapport Van Lancker – 2002 – sur la santé et les droits sexuels et génésiques, dont la révision par la députée Estrela fut rejetée le 10 décembre dernier), juridiques (cf. affaire *Grogan*⁴¹) ou d'actualité (cf. récentes mesures prises par le gouvernement espagnol). La position de l'Église catholique se réfère alors principalement au principe de « dignité humaine »⁴². Cependant, alors que ce principe fait partie intégrante de la foi et de l'enseignement catholiques, *Catholics for Choice* « *find there is no argument that we have in terms of dignity when it comes to foetal life* ». Deux sensibilités confessionnelles fondées sur la même doctrine idéologique se basent donc sur les mêmes principes religieux pour défendre deux points de vue opposés au sujet de l'avortement.

La FHE ne reconnaît quant à elle aucune dignité humaine à l'embryon, tandis que la CEC adopte une position plus mitigée. Pour EPF, il s'agit d'être vigilant à l'égard des définitions empreintes d'effets pervers auxquelles se réfèrent les groupes pro-vie. Kemelmajer résume la situation en expliquant que nous pouvons faire ce que nous voulons de la dignité humaine et que tout est en fait question d'idéologie.

La compétition entre le droit à la vie du fœtus et la liberté de choix de la mère justifie quant à elle les catégories utilisées pour désigner les deux camps, « pro-vie » et « pro-choix ». Le LEF conteste ces étiquettes, renommant les pro-vie « anti-choix ». Selon lui, tout

⁴⁰ McCrea Ronan *loc. cit.* p.96 et 117 ; Byk Christian *loc. cit.* p.95 et 96.

⁴¹ En 1991, l'affaire *Grogan* prend la forme d'une question préjudicielle posée à la CJUE. Elle oppose la *Society for the protection of Unborn Children Ireland Ltd.* à des responsables d'associations d'étudiants. Le point de litige concerne la diffusion en Irlande de renseignements relatifs à la possibilité de se faire avorter légalement au Royaume-Uni.

⁴² Greiner Philippe (2012) « Y a-t-il un rapport d'accommodement de l'Église catholique aux droits séculiers ? », in Feuillet-Liger Brigitte et Portier Philippe (dir.) *Droit, Éthique et Religion : de l'âge théologique à l'âge bioéthique*. Bruxelles. Bruylant. p.191 et 199 ; Pauwels Eléonore *op. cit.* p.66 et 67 ; Petrova Dimitrina et Clifford Jarlath (2009) *Religion and Healthcare in the European Union. Policy Issues and Trends*. Pour la NEF Initiative on Religion and Democracy in Europe. Londres. Alliance Publishing Trust. p.61.

le monde est pour la vie et personne pour la mort. De la même manière, la CEC ne croit pas qu'il existe une quelconque organisation de la société civile qui considère l'avortement comme une sorte de bienfait. Afin d'équilibrer la balance entre deux droits *a priori* incompatibles, Kemelmajer propose le principe de proportionnalité : plus le fœtus se développe, plus il acquiert des droits, moins ceux de la mère priment. Aucun côté de la ligne conflictuelle ne semble cependant prêt à un tel compromis, ce qui renvoie au caractère irréductible des guerres culturelles, c'est-à-dire l'impossibilité de trouver une voie médiane.

Un scénario européen proche du modèle américain

L'analyse des arguments du débat européen sur l'avortement révèle un consensus au niveau des valeurs qui porte plus sur la forme que sur le fond. Le scénario américain des guerres culturelles dévoile lui aussi un accord de principe sans collusion pratique⁴³ : « *People share a consensus on the principles of public life but fail to agree on the practical everyday and political meaning of those principles*⁴⁴. » L'enjeu rhétorique et symbolique de la définition des labels révèle ainsi de réelles tensions entre les camps pro-vie et pro-choix ; un désaccord profond au sujet de l'avortement laisse entrevoir une division structurelle polarisant les acteurs impliqués dans le débat.

La dimension rhétorique du débat européen semble donc correspondre à une définition étroite du scénario américain, relative à l'existence de deux camps formés et fermés. Notre hypothèse est dès lors infirmée. Néanmoins, l'impact politique de la dichotomie conflictuelle reste limité car il existe de nombreux non-alignés qui ne se préoccupent tout simplement pas de la question.

LA DIMENSION INSTITUTIONNELLE DU DÉBAT EUROPÉEN SUR L'AVORTEMENT : UN CONFLIT AUTOUR DES COMPÉTENCES

La question des compétences de l'UE au sujet de l'avortement constitue un autre point sensible du débat. Elle révèle l'importance du *framing* d'une politique et l'impact que cela a sur son traitement. Ceci confirme l'hypothèse de l'instrumentalisation symbolique de

⁴³ Hunter James D. *op. cit.* p.315.

⁴⁴ *Ibidem.*

la question de l'IVG, au-delà de tout potentiel conflictuel structurant qu'elle pourrait présenter.

L'avortement : une compétence régaliennne ou européenne ?

Nous avons systématiquement demandé à nos intervenants s'ils considéraient que le législateur européen avait, ou non, un impact sur la question de l'avortement et, si la réponse était négative, s'ils souhaiteraient qu'il en ait un.

La FHE et la CEC ne considèrent pas que l'UE soit compétente en la matière. Ces deux communautés de croyance et de conviction reconnaissent en même temps que les institutions européennes se positionnent effectivement parfois à ce sujet. Cependant, si les humanistes semblent se réjouir du détour opéré par le niveau supranational en vue de se saisir de la question, la CEC paraît plus suspicieuse à l'égard des prérogatives que ce niveau s'octroie.

La FHE, tout comme EPF, considère quant à elle que l'aide au développement est un prisme par lequel il est possible d'entrevoir la possibilité d'une action européenne liée à l'avortement. Or, EDW condamne fermement cette démarche⁴⁵. Mais pour EPF, le raisonnement d'EDW est erroné : il se base sur l'absence de compétence dans un domaine pour l'appliquer à un autre domaine quant à lui bien ancré dans les traités. La lecture des traités devient ainsi un enjeu autour duquel les organisations élaborent leurs argumentaires.

Parallèlement, la CEC se retranche derrière l'angle de la bioéthique et de la recherche sur les cellules souches embryonnaires, tandis que le LEF élabore la stratégie inverse : se saisir pleinement de la question et s'appuyer sur les multiples facettes du débat, développer des campagnes multiples et variées pour élargir son champ d'action.

Enfin, *Catholics for Choice* se rapproche du point de vue de la CEC concernant l'utilisation de la perspective idéologique des droits de l'homme. Les deux organisations confessionnelles s'inscrivent ainsi dans une approche qui semble mieux correspondre à leur expertise que celui de la santé publique ou de l'aide au développement.

Nous observons ici deux éléments. D'une part, la nature idéologique des arguments développés par les communautés de croyance et de conviction, qui se réfèrent sans cesse au

⁴⁵ European Dignity Watch (mars 2012) *The Funding of Abortion through EU Development Aid. An Analysis of EU's Sexual and Reproductive Health Policy*. Bruxelles. p.1.

registre des droits de l'homme, tandis que les groupes d'intérêt classiques mobilisent parallèlement un langage plus technique, plus scientifique. D'autre part, la volonté du camp pro-choix d'inscrire l'avortement à l'agenda politique de l'UE, contrairement au camp pro-vie. Nous avons alors directement demandé aux organisations pro-choix si elles souhaitaient que le législateur européen ait un impact sur la question de l'IVG.

Mais alors que nous nous attendions à ce qu'elles répondent qu'il serait effectivement utile de faire entrer l'avortement dans le champ des compétences européennes pour imposer la légalisation de la pratique à tous les États-membres, il s'avère que nous n'avions pas saisi la réalité des enjeux. La FHE, par exemple, explique qu'en l'état actuel des rapports de force, à savoir un Parti Populaire Européen (PPE) majoritaire au sein du Parlement européen, les décisions qui seraient prises en la matière ne seraient pas forcément progressistes. De plus, quand bien même les organisations souhaiteraient que l'UE soit compétente pour l'avortement, les dimensions historiques, politiques et culturelles des législations étatiques sont inconciliables et empêchent une répartition des compétences claire, objective et optimale⁴⁶.

De l'importance du « *framing* »

Ces considérations liminaires permettent de distinguer deux éléments dans l'enjeu institutionnel du débat européen sur l'IVG : la question de la définition du problème d'une part, et celle de la nécessité, ou non, de sa prise en charge par l'UE d'autre part⁴⁷. Si les protagonistes du débat semblent s'accorder sur l'absence de nécessité, voire l'impossibilité, d'une compétence européenne en matière d'avortement, la question du *framing*, de la définition du problème semble plus problématique. En effet, comme aucune politique n'est unidimensionnelle⁴⁸, chaque acteur définit les termes du débat⁴⁹ « *in a manner favorable to*

⁴⁶ Auber Emmanuel (2009) *La répartition des compétences : une comparaison États-Unis, Union européenne*. Paris. L'Harmattan. p.115.

⁴⁷ Princen Sebastiaan (2007) « Agenda-Setting in the European Union: A Theoretical Exploration and Agenda for Research ». *Journal of European Public Policy*. 14(1). p.32.

⁴⁸ Baumgartner Frank R. et Mahoney Christine (2008) « The Two Faces of Framing. Individual-Level Framing and Collective Issue Definition in the European Union ». *European Union Politics*. 9(3). p.436.

⁴⁹ Princen Sebastiaan *loc. cit.* p.22.

*their position*⁵⁰. » L'enjeu réside donc dans la « *contestation about what issues are 'really' about*⁵¹ ».

En l'occurrence, l'IVG peut être abordée par le biais des droits de l'homme ou de la libre circulation des services. C'est en réalité principalement à travers la bioéthique que les institutions et les acteurs européens abordent la question. Ils la classent également souvent dans la catégorie « santé publique », qui relève des compétences coordonnées de l'UE⁵² (art.168 TFUE) et dont le principe régulateur est celui de la subsidiarité⁵³ (art.5.3 TUE).

Selon Ventura, nous ne sommes ici plus dans le domaine de la rationalité objective, mais dans celui de l'utilité politique, pragmatique et idéologique. Dans la mesure où un acteur a intérêt à ce qu'une question soit gérée à tel niveau, il va la définir en fonction de telles compétences, selon son but et ses moyens : « *a strategic advocate will emphasize different frames depending on the target*⁵⁴ ». Des stratégies sont ainsi élaborées pour déterminer qui a le pouvoir sur quoi. Il est donc nécessaire de déconstruire la manière dont la question de l'avortement est traitée afin de comprendre les logiques sous-jacentes à la construction du sujet.

Existence d'alliances polarisées ou absolutisation d'enjeux symboliques ?

La réalité empirique confirme qu'un des enjeux du débat sur l'avortement est la question de son « *framing* », de sa définition juridique et politique. Il devient dès lors le symbole d'une lutte de pouvoirs, où tous les acteurs interrogés sont d'ailleurs impliqués : tous jouent le jeu européen, quelles que soient leurs positions vis-à-vis de l'avortement. Ils ont donc compris que « pour ne pas subir seulement l'eupéanisation [...], il faut d'abord s'eupéaniser⁵⁵ », prendre conscience du rôle de l'UE sur la question pour y adapter ses propos et stratégies.

La dimension institutionnelle du débat sur l'IVG illustre ainsi une certaine rationalisation du conflit. Certains se rejoignent dans la manière de lire les traités ou

⁵⁰ Baumgartner Frank R. et Mahoney Christine *loc. cit.* p.436.

⁵¹ Princen Sebastiaan *loc. cit.* p.32.

⁵² Auber Emmanuel *op. cit.* p.22.

⁵³ Guigner Sébastien (2011) « L'influence de l'Union européenne sur les pratiques et politiques de santé publique : eupéanisation verticale et horizontale ». *Sciences sociales et santé*. 29(1). p.85.

⁵⁴ Baumgartner Frank R. et Mahoney Christine *loc. cit.* p.441.

⁵⁵ Guigner Sébastien *loc. cit.* p.103.

d'aborder la question de l'avortement, d'autres développent des stratégies opposées. Les rapprochements et contrastes observés ne permettent cependant pas de dégager une scission nette entre des groupes formés et fermés d'acteurs (le facteur religieux n'est ici pas explicatif, ni-même celui de l'attachement au camp pro-vie ou pro-choix).

L'analyse de la dimension institutionnelle confirme donc notre hypothèse de recherche : *in fine*, c'est autour d'une rationalisation du conflit sur des enjeux purement institutionnels que le débat sur l'avortement se déploie dans l'arène européenne. Contrairement au schéma américain, le scénario européen ne laisse entrevoir aucune opposition forte et structurée entre deux camps dans la manière de construire les enjeux. Ces derniers sont en réalité instrumentalisés par des acteurs individuels en vue d'orienter la course dans la direction qui leur semble la plus adéquate.

LES CARACTÉRISTIQUES PRAGMATIQUES DU LOBBYING EUROPÉEN

Les guerres culturelles soulèvent les questions pragmatiques de la stratégie et de l'organisation notamment⁵⁶. Il s'agit ainsi d'étudier comment les conflits se déclinent en actions concrètes. L'accent sera mis sur les acteurs de la société civile en tant que groupes d'intérêt, même s'ils ne se définissent pas tous explicitement comme tels. Cette notion désigne dans son acception large une « entité cherchant à représenter les intérêts d'une section spécifique de la société dans l'espace public⁵⁷ ». Nous insisterons particulièrement sur les groupes d'intérêt religieux et philosophiques que représentent les communautés de croyance et de conviction.

La stratégie

Le contexte institutionnel dans lequel se développe le lobbying européen influence l'organisation de la représentation des intérêts au sein de l'UE, y compris pour des questions – comme l'avortement – qui échappent *a priori* aux compétences communautaires. Le cadre européen de la gouvernance multi-niveaux offre ainsi des structures d'opportunités aux

⁵⁶ *Ibid.* p.64.

⁵⁷ Saurugger Sabine (2010) « Groupe d'intérêt », in Boussaguet Laurie, Jacquot Sophie et Ravinet Pauline (dir.) *Dictionnaire des politiques publiques*. Paris. Presses de la fondation nationale des sciences politiques. p.309.

différents groupes d'intérêt en leur permettant de diversifier les initiatives et de renforcer la probabilité d'être entendus. Cependant, la multiplicité des points d'accès au processus décisionnel pose aussi certaines contraintes à l'action publique collective, notamment concernant la mobilisation des ressources financières et humaines⁵⁸. Celles-ci conditionnent en effet les stratégies déployées par chaque coalition⁵⁹. Or, « l'UE semble donner un "bonus aux gagnants" [...]. Par conséquent, le déséquilibre des ressources [...] créent [sic] une participation biaisée⁶⁰ ». En l'occurrence, les ressources des groupes d'intérêt philosophiques et religieux sont inégales et les organisations confessionnelles semblent avantagées⁶¹.

Par ailleurs, nous avons demandé lors des entretiens vers quels niveaux de pouvoir nos interlocuteurs dirigent leurs actions. Les organisations pro-choix ont insisté sur le travail mené aux niveaux nationaux, soit pour constituer un contrepoids à l'Église catholique (FHE), soit considérant que c'est là que se concentre le pouvoir (LEF). Parallèlement, ces organisations se tournent aussi vers les enceintes européennes, à savoir le triangle institutionnel Commission-Parlement-Conseil et, dans une autre mesure, le Conseil de l'Europe. Ceci montre que « le cadre national [...] est peut-être moins pertinent que le cadre communautaire pour réguler des pratiques qui mettent en jeu les droits fondamentaux⁶² ».

Enfin, le répertoire d'actions des organisations de la société civile européenne étudiées se rapproche du registre du lobbying. Selon les acteurs, la pratique prend des formes diverses, comme la consultation organisée (cf. art.17 TFUE, qui stipule que l'Union maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les Églises et autres organisations philosophiques et non confessionnelles⁶³) ou le recours à l'expertise. Celle-ci constitue même une ressource pour la société civile dans la mesure où les institutions européennes sont véritablement en quête d'expertise tout au long du processus de *decision-making*. Avec le temps, ce savoir s'est diversifié : il n'est plus uniquement scientifique, il est aussi éthique.

⁵⁸ Woll Cornelia (avril 2006) « Lobbying in the European Union: From Sui Generis to a Comparative Perspective ». *Journal of European Public Policy*. 13(3). p.460 ; Saurugger Sabine et Woll Cornelia *loc. cit.* p.228 et 231 ; Hassenteufel Patrick et Surel Yves *loc. cit.* p.93 ; Richardson Jeremy (2007) « Organized Interests in the European Union », in Jorgensen Knud E., Pollack Mark A. et Rosamond Ben (eds) *Handbook of European Union Politics*. Londres. SAGE. p.239.

⁵⁹ Pauwels Eléonore *op. cit.* p.12.

⁶⁰ Saurugger Sabine et Woll Cornelia *loc. cit.* p.237.

⁶¹ Foret François (24-25 septembre 2003) *loc. cit.* p.3 ; Rostane Mehdi (2003) « L'Union européenne et le fait religieux. Éléments du débat constitutionnel ». *Revue française de droit constitutionnel*. 2(54). p.230.

⁶² Pauwels Eléonore *op. cit.* p.65.

⁶³ Conseil de l'Union européenne *op. cit.* p.72.

Dans le traitement de questions faisant intervenir des options philosophiques, comme la bioéthique, le politique fait de plus en plus appel à des lumières extra-juridiques et extra-scientifiques. Nous assistons ainsi à l'émergence d'un nouveau type d'experts : les théologiens et les philosophes⁶⁴.

L'expertise n'est cependant pas neutre. Elle cède souvent au particularisme de l'*advocacy* pour se détourner de l'intérêt général et se mettre au service de groupes particuliers⁶⁵. En l'occurrence, une offre en connaissance experte émerge du côté des Églises, capables de clarifier les valeurs entrant en jeu dans le cadre des activités de l'UE⁶⁶. Certains se demandent toutefois : « L'expertise ne masque-t-elle pas une tentative de reconquérir un magistère moral qui permettrait à nouveau aux Églises de fixer des normes en matière de bioéthique ou de mœurs⁶⁷ ? » Il est vrai que si l'Union laisse peu de place aux religions dans l'élaboration des politiques bioéthiques, les Églises y contribuent de fait dans le cadre de discussions pluralistes et multidisciplinaires. Finalement, elles s'inscrivent plus dans une logique de lobbying que de partenariat⁶⁸ : « *the activities of religions and churches in the European bioethics institutions are oscillating between the discretion of the sphere of influence and the transparency of the sphere of contribution*⁶⁹ ».

L'organisation

L'aspect organisationnel des camps pro-vie et pro-choix nous permettra de tester l'hypothèse de l'existence de deux camps retranchés. Nous avons ici demandé aux organisations si elles intégraient dans leurs actions la présence d'alliés et/ou d'adversaires, tant parmi la classe politique européenne que parmi la société civile. Notons qu'aux Etats-

⁶⁴ Foret François (24-25 septembre 2003) « Des groupes d'intérêt pas comme les autres ? Églises, intégration européenne et démocratie ». Colloque « Les groupes d'intérêt au XXI^{ème} siècle. Renouveau, croissance et démocratie ». IEP de Paris. p.7 ; Saurugger Sabine (2010) *loc. cit.* p.311 et 312 ; Littoz-Monnet Annabelle *loc. cit.* ; Feuillet-Liger Brigitte et Portier Philippe (2012) « Retour sur une question Durkheimienne », in Feuillet-Liger Brigitte et Portier Philippe (dir.) *Droit, Éthique et Religion : de l'âge théologique à l'âge bioéthique*. Bruxelles. Bruylant. p.29 et 30.

⁶⁵ Saurugger Sabine et Woll Cornelia *loc. cit.* p.235 ; Saint-Martin Denis (2010) « Expertise », in Boussaguet Laurie, Jacquot Sophie et Ravinet Pauline (dir.) *Dictionnaire des politiques publiques*. Paris. Presses de la fondation nationale des sciences politiques. p.267 et 273.

⁶⁶ Foret François (24-25 septembre 2003) *loc. cit.* p.12 ; Byk Christian *loc. cit.* p.97.

⁶⁷ Rolland Patrice (2012) « L'influence des convictions religieuses et éthiques sur la production du droit en France (le dispositif institutionnel) », in Feuillet-Liger Brigitte et Portier Philippe (dir.) *Droit, Éthique et Religion : de l'âge théologique à l'âge bioéthique*. Bruxelles. Bruylant. p.219.

⁶⁸ Byk Christian *loc. cit.* p.92.

⁶⁹ *Ibid.* p.97.

Unis comme en Europe, le camp pro-vie correspond au versant orthodoxe des guerres culturelles et le camp pro-choix au versant progressiste.

Au niveau des alliances politiques, les débats sur ce genre de questions ne correspondent pas à un débat classique gauche-droite⁷⁰. Le parlementaire européen socialiste Busquin considère ainsi qu'en la matière, « les votes sont dictés par l'opinion personnelle. La division affecte tous les partis politiques⁷¹ ». L'analyse de nos entretiens nous amène vers la même conclusion. Pourtant, les identités politiques sont liées à des univers de valeurs. En l'occurrence, les attitudes favorables à l'avortement sont plus fréquentes à gauche, tandis que la droite est plus attachée au familialisme traditionnel. Cependant, dans les domaines liés à la morale et aux valeurs familiales, y compris l'avortement, l'identité religieuse est plus explicative que l'identité politique⁷².

Au niveau de la société civile, nous nous sommes intéressés à la composition des alliances – faibles – établies autour de la question de l'avortement et aux caractéristiques confessionnelles des camps pro-vie et pro-choix. Il s'avère que nous observons la même chose des deux côtés de l'Atlantique : une association entre groupes religieux et non religieux mobilisés autour d'enjeux particuliers⁷³. Dans le contexte des guerres culturelles, il peut en effet y avoir des coalitions inattendues qui dépassent les affinités idéologiques pour prendre la forme d'un nouvel œcuménisme⁷⁴. Hunter le définit comme « *a new form of cooperative mobilization, in which distinct and separate religious and moral traditions share resources and work together toward common objectives*⁷⁵ ». La convergence de groupes religieux différents illustre un réalignement culturel où les frontières entre les religions deviennent poreuses⁷⁶.

C'est ainsi que nous observons une convergence de vues au sujet de l'avortement entre la FHE et *Catholics for Choice*, respectivement humaniste et catholiques, ainsi qu'un rapprochement sur les questions bioéthiques entre la COMECE, catholique, et la CEC, protestante et orthodoxe. Ceci a pour corollaire une certaine divergence entre les traditions

⁷⁰ Pauwels Eléonore *op. cit.* p.51.

⁷¹ *Ibidem.*

⁷² Brechon Pierre (octobre-décembre 2006) *loc. cit.* p.728, 729 et 736.

⁷³ Byk Christian *loc. cit.* p.93.

⁷⁴ Hunter James D. *op. cit.* p.97 ; Hertzke Allen (2009) « Religious Interest Groups in American Politics », in Guth James L. (dir.) *The Oxford Handbook of Religion and American Politics*. New-York. Oxford University Press. p.312.

⁷⁵ Hunter James D. *op. cit.* p.97.

⁷⁶ Annicchino Pasquale *loc. cit.* p.218 ; Foret François (24-25 septembre 2003) *loc. cit.* p.16.

internes d'une même confession et amène une remise en question de la régulation institutionnelle des Églises officielles (cf. la critique du monopole revendiqué du Vatican par *Catholics for Choice*).

Si « le refus de la religion va de pair avec certaines valeurs éthiques⁷⁷ » (en témoigne le positionnement de la FHE pour l'avortement), il est donc difficile d'encore parler d'éthique catholique ou protestante de la vie⁷⁸ (comme le démontre le positionnement de *Catholics for Choice* pour l'avortement). La matrice religieuse reste importante mais n'est plus exclusive. Désormais, la scission culturelle sépare les progressistes des conservateurs⁷⁹, « *two incommensurate philosophical "impulses", rooted in "different systems of moral understanding"*⁸⁰ ».

Une ligne conflictuelle soumise à la culture du compromis

Conformément à la théorie des guerres culturelles, nous observons une polarisation entre les camps pro-vie et pro-choix. La ligne conflictuelle est complexe : à l'instar du scénario américain, la composition des alliances est hétérogène sur le plan philosophique et religieux, ce qui conforte la thèse du développement d'un nouvel œcuménisme défendue par Hunter. Cependant, la formation de coalitions répond plus à une convergence de vues symbolique qu'à la mise en place de stratégies communes et coordonnées. Conformément à notre hypothèse, les guerres culturelles européennes correspondent donc plus à un style argumentatif et politique particulier qu'à une logique pragmatique et stratégique d'opposition entre deux camps polarisés et organisés comme tels.

LA DIMENSION SOCIOCULTURELLE DU DÉBAT

Selon Hunter, les guerres culturelles naissent à partir des différences fondamentales entre les visions morales de chaque camp. L'enjeu est le droit de définir la réalité, la culture publique, l'identité collective. Il s'agit de savoir ce qui est fondamentalement bon ou

⁷⁷ Brechon Pierre (1999) *loc. cit.* p.124.

⁷⁸ *Ibid.* p.123.

⁷⁹ Hunter James D. *op. cit.* p.91 et 93.

⁸⁰ Layman Geoffrey C. et Green John C. *loc. cit.* p.62.

mauvais pour la société. Les rivalités religieuses et philosophiques jouent un rôle important dans cette bataille⁸¹.

La problématique sera donc ici celle des valeurs qui forment la base de l'identité de l'UE⁸², les valeurs représentant un noyau de préférences éthiques incarnées dans des visions du monde imprégnées de croyances métaphysiques ou d'options philosophiques⁸³. Nous nous intéresserons à la mobilisation socioculturelle de la société civile européenne autour de valeurs éthiques et culturelles. Concrètement, il s'agit d'étudier comment les organisations intègrent leurs positions au sujet de l'avortement dans une vision large de l'Europe. Nous pourrions ainsi déterminer si la dimension socioculturelle du débat constitue un élément structurant de l'opposition pro-vie vs pro-choix, ou si l'avortement ne constitue qu'un simple enjeu autour duquel les acteurs se positionnent dans une logique individuelle. L'objectif est de voir si et comment une question devient le symbole d'une lutte globale.

Les guerres culturelles européennes

Nos recherches ont révélé une opposition entre les camps pro-vie et pro-choix qui illustre une polarisation générale en termes de *morality politics* européenne, chaque camp défendant une vision particulière de la société. Cependant, le caractère confessionnel/philosophique, ou non, des organisations induit des degrés de conscientisation différents quant à leur inscription dans cette logique de polarisation. Ainsi, les communautés de croyance et de conviction sont particulièrement conscientes des enjeux générés en termes de valeurs, sans pour autant développer un argumentaire précis sur la question éthique ponctuelle de l'avortement. À l'inverse, les groupes d'intérêt classiques mobilisés autour d'une cause déterminée, comme la lutte pour le droit des femmes ou pour la santé et les droits sexuels et reproductifs, se concentrent sur leurs mandats respectifs et ne s'inscrivent dans un conflit global sur les valeurs, la culture ou l'identité de l'Union qu'indirectement, voire inconsciemment.

⁸¹ Hunter James D. *op. cit.* pp.31-34, 48, 49, 53, 58 et 62.

⁸² Eriksen Erik O. et Fossum John E. (2000) *Democracy in the European Union: Integration Through Deliberation?* Londres. Routledge. p.118 ; Eriksen Erik O. et Fossum John E. (octobre 2004) « Europe in Search of Legitimacy: Strategies of Legitimation Assessed ». *International Political Science Review*. 25(4). p.442.

⁸³ Ferry Jean-Marc (2002) *Valeurs et normes : la question de l'éthique*. Bruxelles. Éditions de l'Université de Bruxelles. p.58.

Le scénario européen se rapproche donc du schéma américain des guerres culturelles si nous considérons l'existence d'une opposition avérée entre deux camps, chacun mobilisé autour de causes qui leur permettent de défendre une conception particulière de la culture publique européenne. Cette opposition a tendance à infirmer l'hypothèse d'une simple instrumentalisation du conflit par des acteurs isolés. Elle mérite cependant d'être nuancée, eu égard au caractère parfois inconscient d'une telle scission.

« Unie dans la diversité »

Concernant le caractère irréductible des guerres culturelles, Hunter se demande, en référence à la devise américaine, « *in what way can the democratic ideal of e pluribus unum remain genuinely workable when pluralism would seem to expand indefinitely*⁸⁴ ». Aux Etats-Unis, en effet, « l'engagement que les motivations religieuses suscitent, dans les campagnes à thème unique, contre l'avortement, [...] participe de la balkanisation de la vie politique⁸⁵ ». C'est également l'enjeu de la dialectique homogène-hétérogène qui sous-tend le débat européen, confronté à une pluralité d'éthiques, de religions et de philosophies. Cette pluralité représente même la caractéristique culturelle de l'Europe : « *the Union's constitutional values reflect [...] "value pluralism", under which conflicts [...] are seen as normatively acceptable*⁸⁶ ». Néanmoins, cela pose problème à ceux qui considèrent que l'homogénéité est indispensable à n'importe quelle construction sociale et politique⁸⁷.

Pour gérer cette tension, Ferry propose une éthique de la discussion. Il s'agit de s'entendre par les voies rationnelles du discours, dans une logique d'argumentation et de contre-argumentation qui permet de postuler une égalité principielle entre des valeurs concurrentielles⁸⁸. Toutefois, l'argumentation publique permettra-t-elle d'intégrer sans violence nos convictions les plus intimes ? En effet, rien ne permet d'affirmer que ces différences vont s'atténuer⁸⁹. Ceci étant, si l'UE ne peut définir de position commune,

⁸⁴ Hunter James D. *op. cit.* p.307.

⁸⁵ Richet Isabelle *loc. cit.* p.156.

⁸⁶ McCrea Ronan *loc. cit.* p.89.

⁸⁷ Michel Patrick (2008) « Religion, identités nationales, identité européenne », in Capelle-Pogacean Antonela, Michel Patrick et Pace Enzo (dir.) *Religion(s) et identité(s) en Europe. L'épreuve du pluriel*. Paris. Presses de Science Po. p.326 ; Badii Renata *loc. cit.* p.113 ; Mayer Franz C. et Palmowski Jan (2004) « European Identities and the EU – The Ties that Bind the Peoples of Europe ». *Journal of Common Market Studies*. 42(3). p.582.

⁸⁸ Ferry Jean-Marc *op. cit.* p.16, 62, 63, 74 et 75.

⁸⁹ *Ibid.* p.89 ; Galland Olivier et Lemel Yannick *op. cit.* p.112.

l'existence même d'un débat atteste au moins d'une tolérance de principe⁹⁰. La moralité publique de l'UE est ainsi marquée par un pluralisme soucieux de maintenir un équilibre entre des influences conflictuelles, et ce dans le cadre d'une réconciliation pragmatique⁹¹.

CONCLUSIONS

Nous avons fondé notre recherche autour de la notion de « guerres culturelles » telle que développée par Hunter en 1991. Notre objectif n'était pas de comparer les situations américaine et européenne, mais bien de transposer l'outil analytique des guerres culturelles au cadre de l'UE. Pour cela, nous avons étudié la *morality politics* de l'UE, et en particulier la question de l'avortement. Ce choix se justifie par la pertinence du sujet dans le scénario américain des guerres culturelles, où il intègre le champ familial, considéré par Hunter comme le « *most conspicuous field of conflict*⁹² ».

Cependant, il s'agit également de relativiser l'importance du thème de l'IVG par rapport aux enjeux de l'intégration européenne. Il existe en effet de nombreux non-alignés qui ne s'intéressent tout simplement pas à la question. De plus, pour apprécier le rôle joué par ce débat dans le développement de la dimension politique de l'Union, il est nécessaire de mesurer l'intérêt qu'elle y porte. Or, il s'avère qu'il ne s'agit pas d'une préoccupation fondamentale.

Certains acteurs européens se positionnent toutefois bel et bien au sujet de l'IVG. Notre question de recherche a dès lors consisté à nous interroger sur la mobilisation de la société civile européenne autour de cette question et sur la lecture d'une telle mobilisation à la lumière du concept de « guerres culturelles ». Nous avons tenté de démontrer l'hypothèse selon laquelle le scénario européen ne correspond qu'à une version plus souple de la théorie de Hunter, réduisant la logique de polarisation stricte du conflit à un répertoire d'actions politiques et symboliques articulées autour d'enjeux variables et absolutisés. Pour ce faire, nous avons mené des entretiens avec plusieurs organisations, en portant un intérêt particulier aux communautés de croyance et de conviction. Nous avons cependant fait face à

⁹⁰ Hunter James D. *op. cit.* p.325 ; Badii Renata *loc. cit.* p.119 et 120.

⁹¹ McCrea Ronan *loc. cit.* p.110 et 111.

⁹² Hunter James D. *op. cit.* p.176.

de nombreux refus, principalement de la part des acteurs du camp pro-vie. Ceci limite le niveau de généralité de nos conclusions.

Finalement, nous avons isolé quatre dimensions caractéristiques du débat européen sur l'avortement : la dimension rhétorique, la dimension institutionnelle, la dimension pragmatique et stratégique, et la dimension socioculturelle. Leur analyse révèle que notre hypothèse est partiellement confirmée : le débat européen sur l'avortement correspond effectivement moins à un schéma de polarisation conditionnant le fonctionnement des institutions qu'à des répertoires d'actions politiques et symboliques à travers lesquelles les acteurs de la société civile européenne instrumentalisent une cause absolutisée et rhétorique. Ceci leur permet d'exister, de s'affirmer, de se présenter crédibles et cohérents par rapport à un ensemble défini de valeurs et de principes. Cependant, la division culturelle entre les camps pro-vie et pro-choix est peut-être plus profonde qu'elle ne le paraît, en attestent les aspects rhétorique et socioculturel du conflit, c'est-à-dire les positionnements de fond des acteurs. Les aspects institutionnel et stratégique du débat, à savoir la mise en œuvre d'actions par chacune des parties, s'inscrivent, quant à eux, dans une logique plus individuelle, chacun se mobilisant selon ses propres ressources et objectifs.

ANNEXE : LISTE DES ENTRETIENS RÉALISÉS

Entretiens exploratoires

Ventura Marco (professeur à la faculté de Droit Canon à la *Katholieke Universiteit Leuven*). Louvain. 26 avril 2013.

Kemelmajer Aïda (juge argentine honoraire à la Cour suprême de la province de Mendoza). Paris. 30 mai 2013.

Byk Christian (magistrat, secrétaire général de l'Association internationale Droit Éthique et Sciences et président du groupe de travail « Éthique de sciences » de la Commission Française pour l'UNESCO). Paris. 30 mai 2013.

Entretiens avec les organisations

Pernet Julie. Pour la FHE. Bruxelles. 22 avril 2013.

Fischer Richard. Pour la CEC. Par téléphone. 23 avril 2013.

Pape Pierrette. Pour le LEF. Bruxelles. 24 mai 2013.

Nolley Jacqueline. Pour *Catholics for Choice*. Par téléphone. 3 juin 2013.

Datta Niel. Pour EPF. Bruxelles. 14 juin 2013.